

2022 RAPPORT D'ACTIVITE

COMMUNAUTE DE
COMMUNES SENLIS SUD OISE

SOMMAIRE

-  **LES ELUS**
-  **L'ADMINISTRATION GENERALE**
-  **LES GRANDS PROJETS**
-  **L'ESPACE FRANCE SERVICES ITINERANTS**
-  **LA PETITE ENFANCE**
-  **LE POLE ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
-  **LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

LES ELUS

LES ELUS

Le conseil communautaire

Installé depuis le 15 juillet 2020, le conseil communautaire est constitué de 44 (9+35) conseillers titulaires et 12 conseillers suppléants. Parmi les membres, un bureau communautaire, composé d'un président et de 8 vice-présidents, a été élu (le 3^e vice-président ayant démissionné en 2021).

Aumont-en-Halatte	Christel JAUNET	Maire d'Aumont-en-Halatte 4 ^e Vice-présidente en charge des Affaires Sociales; Service à la Population et aux Familles	Titulaire
	Didier GROSPIRON	Conseiller Municipal d'Aumont-en-Halatte Conseiller Communautaire	Suppléant
Barbery	Dimitri ROLAND	Maire de Barbery Conseiller Communautaire	Titulaire
	Françoise SOBCZYK	Conseillère Municipale de Barbery Conseillère Communautaire	Suppléante
Borest	Bruno SICARD	Maire de Borest Conseiller Communautaire	Titulaire
	Valérie DIDIER	Conseillère Municipale de Borest Conseillère Communautaire	Suppléante
Brasseuse	Maxime ACCIAI	Maire de Brasseuse Conseiller Communautaire	Titulaire
	Marie POURPLANQUE	Conseillère Municipale de Brasseuse Conseillère Communautaire	Suppléante
Chamant	Philippe CHARRIER	Maire de Chamant 2 ^e Vice-président en charge du Contrôle des Projets Opérationnels; Relations Extérieures; Ressources Humaines	Titulaire
	William LESAGE	Conseiller Municipal de Chamant Conseiller Communautaire	Titulaire
Courteuil	François DUMOULIN	Maire de Courteuil 6 ^e Vice-président en charge de la Transition Climatique et Energétique; Nouvelles Mobilités	Titulaire
	Marie-Hélène NOUGIER	Conseillère Municipale de Courteuil Conseillère Communautaire	Suppléante
Fleurines	Guillaume MARECHAL	Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise Maire de Fleurines	Titulaire
	Jacky MELIQUE	Conseiller Municipal de Fleurines 9 ^e Vice-président en charge de la Préservation et Protection de l'Environnement	Titulaire
	Cécile GAUVILLE-HERBET	Conseillère Municipale de Fleurines Conseillère Communautaire	Titulaire
	Dominique LAPIE	Conseiller Municipal de Fleurines Conseiller Communautaire	Titulaire
Fontaine-Chaalis	Alexis PATRIA	Maire de Fontaine-Chaalis Conseiller Communautaire	Titulaire
	Anne DEZARD	Conseillère Municipale de Fontaine-Chaalis Conseillère Communautaire	Suppléante
Mont-l'Evêque	Michèle LOZANO	Maire de Mont-l'Evêque Conseillère Communautaire	Titulaire
	Eric VAGANAY	Conseiller Municipal de Mont-l'Evêque Conseiller Communautaire	Suppléant
Montépilloy	Laurent BLOT	Maire de Montépilloy Conseiller Communautaire	Titulaire
	Patrice URVOY	Conseiller Municipal de Montépilloy Conseiller Communautaire	Suppléant
Montlognon	Daniel FROMENT	Maire de Montlognon Conseiller Communautaire	Titulaire
	Gilles TESSON	Conseiller Municipal de Montlognon Conseiller Communautaire	Suppléant
Pontarmé	Alain BATTAGLIA	Maire de Pontarmé Conseiller Communautaire	Titulaire
	Gilles GRANZIERA	Conseiller Municipal de Pontarmé Conseiller Communautaire	Titulaire
Raray	Jean-Marc DE LA BEDOYERE	Maire de Raray 5 ^e Vice-président en charge du Tourisme et Promotion du Territoire	Titulaire
	Martine BELGUERRAS	Conseillère Municipale de Raray Conseillère Communautaire	Suppléante

Rully	Viviane TONDELLIER	Maire de Rully Conseillère Communautaire	Titulaire
	Marc PLASMANS	Conseiller Municipal de Rully Conseiller Communautaire	Suppléant
Senlis	Pascale LOISELEUR	Maire de Senlis 1 ^{ère} Vice-présidente en charge des Finances; Evaluation Financière; Sécurité et Prévention de la Délinquance	Titulaire
	Patrick GAUDUBOIS	Conseiller Municipal de Senlis 7 ^è Vice-président en charge du Développement Economique	Titulaire
	Véronique LUDMANN	Conseillère Municipale de Senlis 8 ^è Vice-présidente en charge des Equipements Communautaires	Titulaire
	Benoît CURTIL	Conseiller Municipal de Senlis Conseiller Communautaire	Titulaire
	Magalie BENOIST	Conseillère Municipale de Senlis Conseillère Communautaire	Titulaire
	Jean-Pierre NGUYEN PHUOC VONG	Conseiller Municipal de Senlis Conseiller Communautaire	Titulaire
	Véronique PRUVOST BITAR	Conseillère Municipale de Senlis Conseillère Communautaire	Titulaire
	Damien BOULANGER	Conseiller Municipal de Senlis Conseiller Communautaire	Titulaire
	Jean-Marc BARON	Conseiller Municipal de Senlis Conseiller Communautaire	Titulaire
	Isabelle GORSE-CAILLOU	Conseillère Municipale de Senlis Conseillère Communautaire	Titulaire
	Patrice REIGNAULT	Conseiller Municipal de Senlis Conseiller Communautaire	Titulaire
	Daniel GUEDRAS	Conseiller Municipal de Senlis Conseiller Communautaire	Titulaire
	Sylvain LEFEVRE	Conseiller Municipal de Senlis Conseiller Communautaire	Titulaire
	Florence MIFSUD	Conseillère Municipale de Senlis Conseillère Communautaire	Titulaire
	Martine PALIN SAINTE AGATHE	Conseillère Municipale de Senlis Conseillère Communautaire	Titulaire
	Marie Christine ROBERT	Conseillère Municipale de Senlis Conseillère Communautaire	Titulaire
	Elisabeth SIBILLE	Conseillère Municipale de Senlis Conseillère Communautaire	Titulaire
	Wilfried DIEDRICH	Conseiller Municipal de Senlis Conseiller Communautaire	Titulaire
	Pascale PIERA	Conseillère Municipale de Senlis Conseillère Communautaire	Titulaire
	Sophie REYNAL	Conseillère Municipale de Senlis Conseillère Communautaire	Titulaire
Françoise BALOSSIER	Conseillère Municipale de Senlis Conseillère Communautaire	Titulaire	
Rémi GEOFFROY	Conseiller Municipal de Senlis Conseiller Communautaire	Titulaire	
Thiers-sur-Thève	Pierre BOUFFLET	Maire de Thiers-sur-Thève Conseiller Communautaire	Titulaire
	Emilie MARTIN	Conseillère Municipale de Thiers-sur-Thève Conseillère Communautaire	Titulaire
Villers-Saint-Frambourg-Ognon	Laurent NOCTON	Maire de Villers-Saint-Frambourg-Ognon Conseiller Communautaire	Titulaire
	Francis CLEREL	Conseiller Municipal de Villers-Saint-Frambourg-Ognon Conseiller Communautaire	Suppléant

Les instances

- ✓ 4 bureaux communautaires ont été tenus. 10 délibérations ont été adoptées.
- ✓ 8 conseils communautaires ont été tenus. 79 délibérations ont été adoptées.
- ✓ 54 décisions ont été prises par le Président.
- ✓ 11 conférences des maires ont été tenues dont 3 relatives au pacte de gouvernance.
Une conférence des maires se compose des 17 maires du territoire de la CCSSO.

- ✓ Les commissions tenues :
 - Finances et Evaluation financière : 4
 - Affaires sociales, services à la population et aux familles : 4
 - Tourisme et promotion du territoire : 4
 - Transition climatique et énergétique, nouvelles mobilités : 3
 - Développement économique : 7
 - Préservation et protection de l'environnement : 7
 - Ad hoc
 - Piscine : 1
 - Terrains familiaux locatifs : 2
 - Commission locale d'évaluation des charges transférées : 1
 - Commission d'appel offre : 1
 - Commission Intercommunale des impôts directs : 1

Les principales compétences de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

- ✓ Collecte et traitement des déchets,
- ✓ Actions de développement économique,
- ✓ Aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs,
- ✓ Gestion des milieux aquatiques – GEMAPI,
- ✓ Schéma de Cohérence Territoriale,
- ✓ Action sociale d'intérêt communautaire – Halte-garderie itinérante – Relais Assistantes Maternelles,
- ✓ Equipements sportifs d'intérêt communautaire - piscine,
- ✓ Création de la Maison France Services itinérants,
- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement,
- ✓ Politique du logement et du cadre de vie,
- ✓ Politique du logement social d'intérêt communautaire,
- ✓ Création, aménagement et entretien de la voirie,
- ✓ Assainissement Non Collectif (ANC),
- ✓ Très Haut Débit – Fibre,
- ✓ Réalisation d'une étude de schéma directeur d'assainissement.

ADMINISTRATION GENERALE

RESSOURCES HUMAINES

La gestion des ressources humaines est une fonction essentielle dans la réussite et le développement d'une organisation. Elle représente une force motrice dans la mise en place et le pilotage de sa stratégie globale, pour rester performante et accomplir ses objectifs. C'est une activité qui permet d'améliorer la communication transversale.

Les ressources humaines gèrent et administrent tout sujet en lien avec le personnel de l'EPCI, tous métiers et statuts confondus. Elles visent principalement la valorisation des compétences, la motivation, la formation, le recrutement, la

rémunération, la gestion des carrières, l'organisation et l'information. Elles déploient également une dimension d'écoute, d'accompagnement et de conseil.

La qualité de vie au travail est au centre des préoccupations et se caractérise par un environnement et une satisfaction des agents propice à l'optimisation de la performance globale. Favoriser le bien-être et l'épanouissement des agents est un enjeu important pour la pérennité de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise qui souhaite offrir un cadre de travail agréable à l'ensemble de ses collaborateurs.

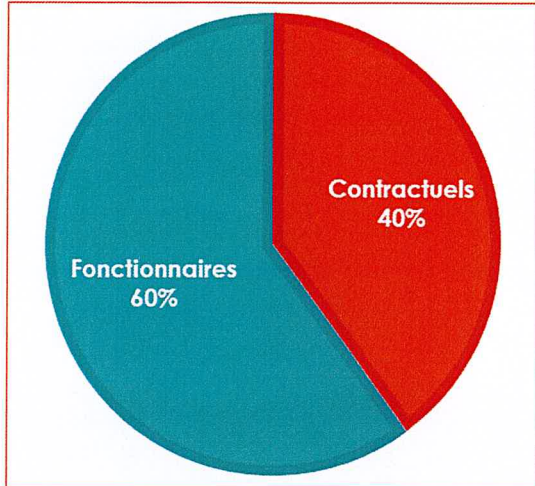
L'équipe de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

15 agents sont employés par la collectivité, 3 agents sont en « portage salarial » auprès du Centre de Gestion et 2 agents sont en disponibilité au 31 décembre 2022.

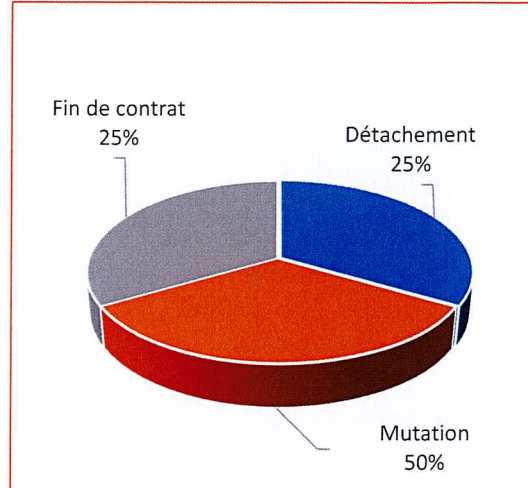
La répartition s'établit de la manière suivante :

- ✓ 1 Directeur Général des Services
- ✓ 1 Assistante de direction et Chargée de la Communication
- ✓ 5 agents au sein du Pôle Affaires Générales et Mutualisation :
 - 2 Agents Maison France Services Itinérants
 - 1 Assistante Comptabilité / Finances
 - 1 Assistante Administrative
 - 1 Responsable des Ressources Humaines
- ✓ 4 agents au sein du Pôle Transition Écologique et Environnement :
 - 1 Directrice de Pôle
 - 1 Chargée de Projet PCAET
 - 1 Responsable Environnement
 - 1 Ambassadeur de Tri
- ✓ 6 agents au sein du Pôle Enfance, Jeunesse et Solidarité :
 - 1 Directrice de Pôle
 - 1 Responsable du Relais Petite Enfance
 - 1 Directrice Halte-Garderie Itinérante (portage salarial)
 - 2 agents Halte-Garderie Itinérante (2 en portage salarial)
- ✓ 2 agents au sein du Pôle Développement Économique & Attractivité du Territoire :
 - 1 Directrice de Pôle
 - 1 Chargée de Mission Développement Économique

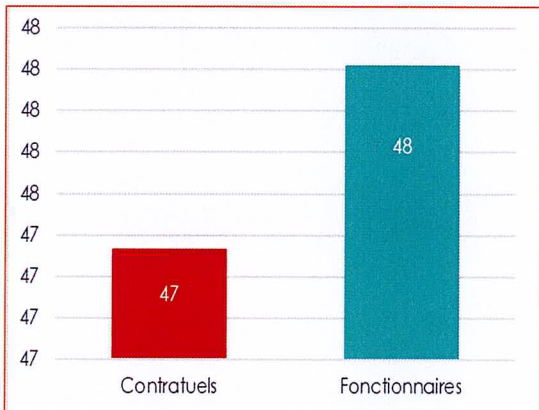
Répartition du personnel fin 2022



Causes de départ d'agents permanents



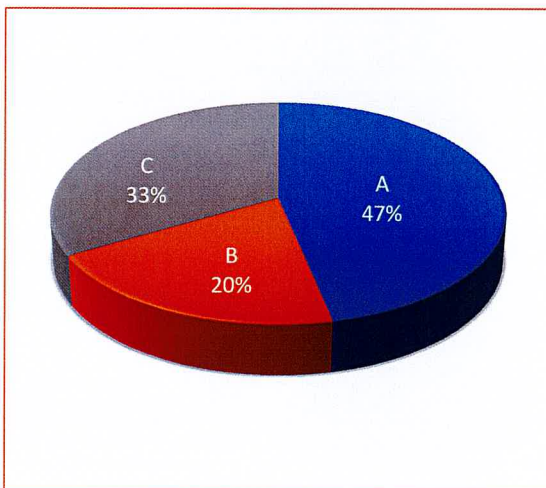
Age moyen des agents permanents fin 2022



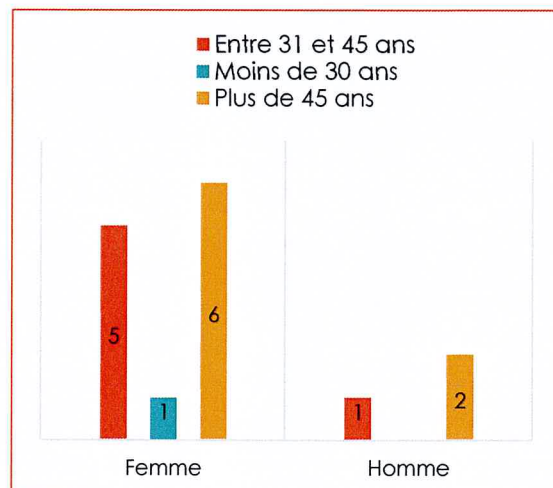
Variation des effectifs entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022

Fonctionnaires	∨	- 9%
Contractuels	∧	+50%
Ensemble	∧	+6%

Répartition du personnel selon la catégorie



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent fin 2022



FINANCES

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2022 du budget principal de l'intercommunalité.

Les grands équilibres financiers

Les équilibres de la section de fonctionnement

En premier lieu, il convient d'analyser le niveau des épargnes.

Celui-ci reste satisfaisant pour l'année 2022. Comme en 2021, le taux d'épargne brute est nettement au-dessus de 7 %. À toutes fins utiles, il importe de mentionner que les collectivités ayant

un taux d'épargne brute inférieur à 7 % sont souvent éligibles au fonds de soutien pour les collectivités en difficulté mise en place par l'État. Il s'agit donc d'un seuil d'alerte.

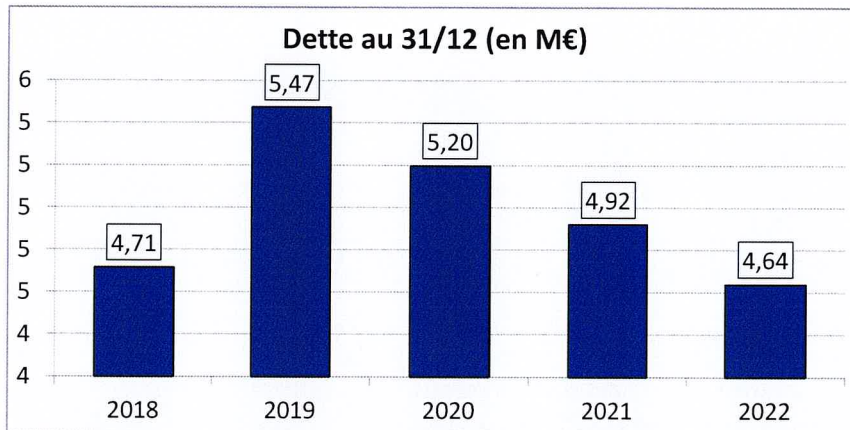
Compte administratif	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	15 303 591 €	16 232 660 €	17 064 484 €
Dépenses réelles de fonctionnement	14 148 820 €	12 433 792 €	13 280 543 €
Epargne brute	1 154 771 €	3 798 868 €	3 783 941 €
<i>Taux épargne brute</i>	8%	23%	22%
Epargne nette	878 241 €	3 520 600 €	3 503 941 €
<i>Taux épargne nette</i>	6%	22%	21%

L'encours de dette

L'encours de la dette n'est composé d'aucun emprunt à taux structuré. Les emprunts sont classifiés sans risques par la charte Gissler¹. Dans le détail, l'ensemble des emprunts, à l'exception de celui souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, est à taux fixes allant de 1,146% à 1,794% —soient des taux bien inférieurs aux offres actuellement proposées aux collectivités par les banques (avoisinant les 3,5%).

Cette dette a été souscrite auprès de 5 prêteurs et est positionnée en intégralité sur le budget principal de la Collectivité.

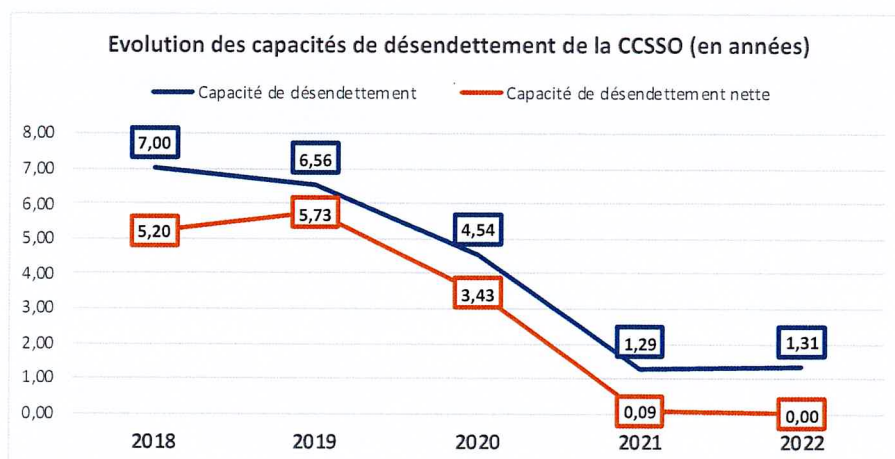
Depuis 2019, la Communauté de Communes n'a souscrit aucun nouvel emprunt, amenant son encours à diminuer progressivement de 5,47M€ en 2019 à 4,64M€ à la fin de l'exercice 2022.



La solvabilité de la collectivité

Concernant la solvabilité, l'indicateur souvent utilisé est la capacité de désendettement. Celui-ci permet de mesurer la durée nécessaire au remboursement de l'intégralité du stock de dette en supposant une épargne constante.

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2017-2022, le législateur a considéré une capacité de désendettement maximale des collectivités fixée à 12 ans.



¹ Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5)

traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Les recettes de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement est caractérisée par les recettes suivantes :

Recettes <u>réelles</u> de fonctionnement	2020	2021	2022
Chapitre 70 Produits des services	191 074 €	233 907 €	332 362 €
Chapitre 73 Impôts et taxes	12 012 815 €	11 433 927 €	12 314 025 €
Chapitre 74 Dotations et participations	2 895 637 €	4 338 004 €	4 290 174 €
Chapitre 75 Produits de gestion courante	137 037 €	159 823 €	76 222 €
Moindres charges et produits exceptionnels	258 102 €	263 362 €	51 702 €
Total des recettes <u>réelles</u>	15 494 665 €	16 429 023 €	17 064 485 €

La principale ressource de la collectivité est la fiscalité. En effet, sur la période étudiée, elle représente plus de 70 % des recettes.

Depuis 2021, les produits de fiscalité ont structurellement diminué en raison de la mise en place du plan de relance qui a eu pour conséquence de diviser par deux les valeurs locatives de certains professionnels. Dans le même temps, la part des dotations et participations augmentent en raison de

la compensation fiscale par l'État de la diminution des valeurs locatives.

Les autres recettes représentent moins de 1 % des dépenses réelles de fonctionnement. À toutes fins utiles, notons que les recettes au chapitre 75 sont en diminution étant donné que les loyers Ordener sont imputés, depuis juin 2022, au chapitre 70.

Les dépenses de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement est caractérisée par les dépenses suivantes :

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges à caractère général	2 158 591 €	1 704 206 €	2 182 431 €
Charges de personnel	846 768 €	862 106 €	964 574 €
Atténuations de produits	9 644 805 €	8 362 713 €	8 648 696 €
Autres charges de gestion courante	1 251 420 €	1 417 460 €	1 397 734 €
Charges financières	84 175 €	78 656 €	84 858 €
Charges exceptionnelles	163 062 €	5 000 €	2 249 €
Total des dépenses réelles	14 148 820 €	12 430 141 €	13 280 543 €

A titre liminaire, il convient de préciser que les atténuations de produits, composées notamment du reversement des attributions de compensation, du versement au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), est **le premier poste** de dépenses pour la collectivité.

La seconde charge de la collectivité est constituée des charges à caractère général. Elles connaissent une augmentation en raison du contexte inflationniste.

La troisième charge de la collectivité est constituée des autres charges de gestion courantes. Il convient de mentionner que ce chapitre budgétaire regroupe l'ensemble des contributions aux syndicats,

notamment concernant la compétence des ordures ménagères, et la compétence GEMAPI.

Enfin, **la quatrième charge** est constituée des charges de personnel avec des dépenses qui représentent moins de 10% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges de personnel, même si elles sont en progression, restent structurellement faibles.

Au niveau national, selon les finances des collectivités locales, le poids des dépenses de personnel est de 40,6 % pour les communautés de communes à taxe professionnelle unique. Pour les groupements à fiscalité propre à taxe professionnelle unique de 15000 à 30000 habitants, ce taux est de 40,1 %².

² Les finances des collectivités locales, publication de l'observatoire de la gestion publique locale, ministère de l'Intérieur et de la DGFIP.

Les mouvements d'ordre de la section de fonctionnement

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre :

- ✓ Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie : il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs,
- ✓ Les opérations d'ordre permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la communauté sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Elles ne représentent que des jeux d'écriture, qui :
 - Ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement,
 - Sont retracés en dépenses et en recettes,
 - Sont équilibrées.

Le budget principal a comme unique dépense de fonctionnement les dotations aux amortissements.

En 2023, des dotations complémentaires devront être inscrites pour tenir compte de la fiabilisation de l'actif.

La section d'investissement du budget principal

Les dépenses de la section d'investissement

Les projets principaux structurants engagés durant l'année 2022 ont été la réhabilitation du bâtiment n°6 du quartier Ordener et le lancement de différentes études.

En 2022, les dépenses ont été de 1.134 million d'euros (hors dette).

Le détail figure dans le tableau ci-après.

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	264 771,84
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00
	Total des opérations d'équipement	1 008 186,11
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	58 201,68
204	Subventions d'équipement versées	5 218,27
21	Immobilisations corporelles (6)	63 065,59
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)	
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)	
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)	
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)	
3...	Stocks	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	1 407 443,49

Le montant des RAR est de 543 k€.

Les recettes de la section d'investissement

La collectivité a financé les investissements sans recourir à l'emprunt. Elle a financé les investissements en mobilisant son fonds de roulement principalement (report de 839.000 euros de 2021) et le montant disponible au 1068 pour 287.442 euros.

Les subventions ont été mobilisées à hauteur de 51.238 euros. En outre, la collectivité a bénéficié du FCTVA, à hauteur de 198.233 euros.

La collectivité dispose de 23.2000 euros de RAR en recettes.

Les mouvements d'ordres de la section d'investissement

Les recettes d'ordre de la section d'investissement représentent les dotations aux amortissements.

Il s'agit d'une recette provenant d'une dotation d'amortissement de la section de fonctionnement.

Le résultat de clôture

Le résultat de clôture est de 6,9 millions d'euros en fonctionnement et de 11.000 euros en investissement.

Il ne sera pas nécessaire d'effectuer une affectation du résultat. En tout état de cause, la reprise au résultat interviendra lors de la prochaine décision budgétaire.

GRANDS PROJETS

GRANDS PROJETS

Les projets à l'étude

La CCSSO a établi un programme ambitieux de projets dans divers domaines, allant du développement économique au développement durable en passant par les équipements communautaires.

Piscine communautaire

Dans le cadre de sa compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, la CCSSO a la volonté de doter le territoire d'un équipement moderne répondant aux besoins de la population, des associations et surtout à celui de l'apprentissage de la natation pour les scolaires. En

2018, une expression de besoin des élus suivie d'une enquête auprès des habitants a donné lieu à l'établissement d'un programme en 2019. Un AMO a été mandaté en août 2022 pour accompagner la CCSSO dans la procédure de concession de la future piscine communautaire.

Cette phase d'élaboration s'est déroulée durant le second semestre 2022 et devrait s'achever au 1^{er} trimestre 2023.

Office du tourisme

Une première convention a acté le rapprochement des offices du tourisme de l'Aire Cantilienne et de la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise. Il a été décidé de regrouper les équipes œuvrant au développement du tourisme en un seul et même lieu, tout en conservant les deux points d'accueil du public à Chantilly et à Senlis.

A cet effet, il a été convenu dans un second temps de réhabiliter les locaux du bâtiment occupé à ce jour par l'office du tourisme de Senlis, place du

Parvis de Notre Dame à Senlis. A termes, les premier et deuxième étages seront dédiés aux agents de l'office Chantilly-Senlis, le rez-de-chaussée étant destiné à l'accueil du public et à recevoir des manifestations telles que des expositions ou autres activités culturelles.

Le montant de la réhabilitation des travaux est estimé à 400 000,00€, l'opération est externalisée sous la forme d'une délégation de maîtrise d'ouvrage attribuée à l'office du tourisme.

Voies vertes

La CCSSO s'est vue attribuer la compétence politique du logement et cadre de vie. A ce titre, la CCSSO a pris en charge le développement du maillage des voies vertes d'intérêt communautaire.

Un maître d'œuvre a été recruté afin de définir un schéma cyclable du territoire et de le transposer en tranche de travaux.

La consultation s'est déroulée au 1^{er} trimestre. Le marché a été attribué à la société URBANIA. Le montant total du marché est de 179 124,97€HT. Il s'agit d'un marché décomposé en 19 tranches.

La tranche et les 19 tranches conditionnelles ont été affermies par OS n°1 en date du 26 avril 2022. La tranche ferme a démarré à cette même date pour un montant de 3 4812,50 € HT. Les 19 tranches conditionnelles seront lancées au fur et à mesure de l'avancée de l'opération par OS pour un montant de 179 124,97 € HT.

Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des équipements d'accueil des gens du voyage

Dans le cadre de sa compétence accueil des gens du voyage, la CCSSO a mandaté l'ADTO pour élaborer un projet de création de terrains familiaux locatifs.

Les études ont abouti à la production d'un avant-projet remis au mois d'avril 2022.

Les projets en cours de réalisation

Réhabilitation du bâtiment 6 du quartier Ordener

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CCSSO a entrepris de réhabiliter une partie du bâtiment Ordener. Sont concernés par les travaux : les accès, les circulations, les sanitaires, la mise aux normes accessibilité PMR par la mise en place d'un ascenseur, la mise aux normes

électriques et incendie et la réhabilitation de la sous station et de la distribution du chauffage.

Les travaux ont été répartis en 9 lots et attribués en août 2021 pour montant total de 930 700,38 €HT. La réception définitive des travaux a eu lieu en novembre 2022.

ESPACE FRANCE SERVICES ITINERANTS

ESPACE FRANCE SERVICES ITINERANTS



L'espace France Services permet d'obtenir des informations et recevoir un accompagnement personnalisé afin d'effectuer des démarches administratives relevant des organismes partenaires : Caisse d'Allocations Familiales, Pôle

Emploi, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Assurance Retraite, Mutuelle Sociale Agricole, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, Finances Publiques et la Poste.



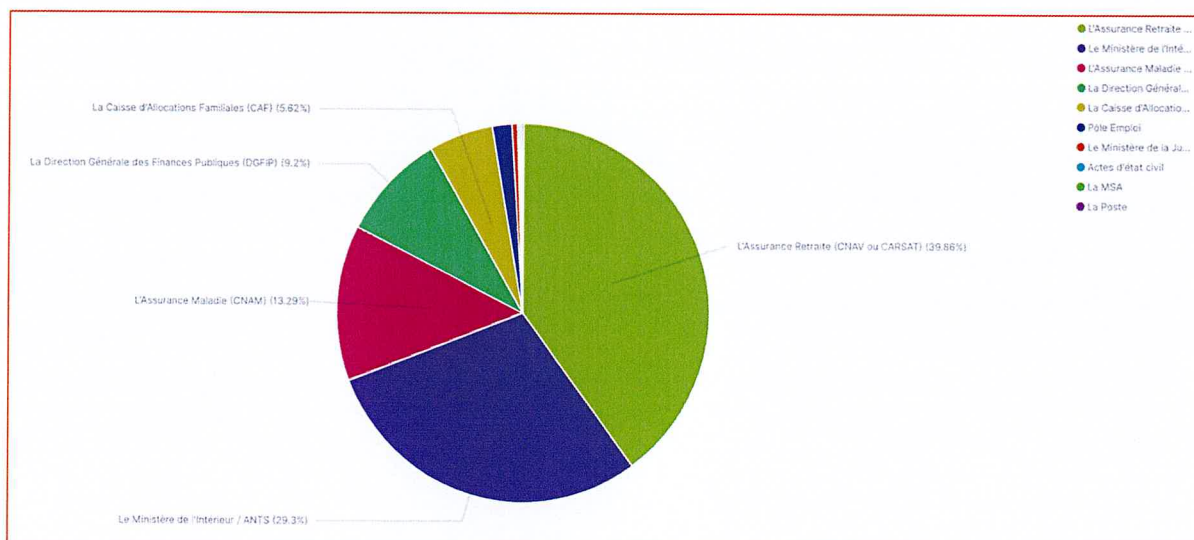
France Services itinérants est un nouveau modèle d'accès aux services publics qui permet :

- ✓ D'accompagner les usagers dans leurs démarches quotidiennes,
- ✓ De mettre à disposition et aider à l'utilisation d'outils informatiques,
- ✓ De créer une adresse électronique,
- ✓ D'imprimer ou scanner des pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs,
- ✓ D'aider aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)

Le choix de l'itinérance permet d'aller au plus près des habitants pour leur apporter une réponse rapide et qualitative. Un planning mensuel est établi et disponible à l'accueil de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ainsi que sur le site internet <http://www.ccsso.fr>.

Les réponses formulées par l'Espace France Services Itinérants correspondent à 682 demandes en 2022 réparties comme suit selon le sujet :

- ✓ Retraite : 239
- ✓ ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : 173
- ✓ CPAM - Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 82
- ✓ Impôts DGFIP - Direction Générale des Finances Publiques : 55
- ✓ CAF - Caisse d'Allocations Familiales : 32
- ✓ Pôle Emploi : 10
- ✓ Juridique : 3
- ✓ ADIL – Agence Départementale d'Information sur le Logement : 4
- ✓ Autres demandes : 84
 - Création du Compte Personnel de Formation (CPF) et demandes de formations
 - Formulaire pour une téléassistance, d'aide-ménagère à domicile, APA (Allocation Personnalisée Autonomie)
 - Demande d'extrait d'acte de naissance, inscription sur la liste électorale, demande de procuration élection. Demande de logement social, dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
 - Demande d'extrait de casier judiciaire
 - Aides à l'utilisation d'un ordinateur portable, d'une tablette et d'un smartphone
 - Aides financières pour le BAFA, le permis, l'achat d'un ordinateur
 - Rédaction de lettres de motivations et CV, renseignements sur les VAE et bilan de compétences
 - Informations sur la mutuelle, prise en charge des remboursements, création compte mutuelle MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale), rendez-vous sur Doctolib
 - Accès compte en ligne la Banque Postale, déclaration URSSAF revenus auto-entrepreneur.



Statistiques par commune pour l'année 2022

Les 2 agents MFSI ont réalisé 424 permanences dont 316 avec des usagers et 108 sans demande.

65,40% des habitants de la CCSSO se présentent à la permanence de leur commune et 16,86% hors de leur lieu d'habitation.

Les 17,78% restant n'habitent pas le territoire des 17 communes de la CCSSO.

Statistiques 2022							nombre habitants de la commune	
Commune de stationnement	nombre de permanences	nombre de permanences sans public	nombre de personnes (demandes traitées physiques et téléphoniques)	nombre de personnes habitants la commune	nombre de personnes hors lieu d'habitation (habitants de la CCSSO)	nombre de personnes habitants hors CCSSO		
Aumont-en-Halatte	14	7	13	5	4	4	484	
Barbery	13	2	26	11	6	9	588	
Borest	15	8	10	8	2	0	356	
Brasseuse	14	8	7	4	2	1	112	
Chamant	21	3	42	27	11	4	936	
Courteuil	16	9	13	3	3	7	604	
Fleurines	22	3	38	28	5	5	1970	
Fontaine-Chalais	15	8	12	4	8	0	351	
Mont-l'Évêque	15	2	24	16	4	4	406	
Montépilloy	15	4	20	11	5	4	146	
Montlognon	15	10	6	1	3	2	210	
Pontarmé	18	2	31	13	11	7	870	
Raray	15	6	21	10	4	7	132	
Rully	16	7	15	8	3	4	760	
CCSSO Senlis	81	16	124	85	20	19	15386	
Senlis Bon Secours	20	2	51	40	2	9		
Senlis Brichebay	22	2	71	53	2	16		
Senlis Fours à Chaux	20	3	30	26	0	4		
Senlis Val d'Aunette	22	1	59	48	3	8		
Thiers-sur-Thève	19	1	45	32	10	3		1101
Villers-Saint-Frambourg-Ognon	16	4	24	13	7	4		748
TOTAUX	424	108	682	446	115	121	25160	
				65,40%	16,86%	17,74%		

Avec le soutien :



Nos partenaires :



Bilan financier du fonctionnement de l'Espace France Services Itinérants

Frais de fonctionnement annuel (carburants, fournitures entretien et administratives, téléphone, clé 4G, assurances)		-1 766 €
Frais de personnel - Coût brut chargé annuel		-70 245 €
Total frais 2022		-72 011 €
Subvention de fonctionnement	FNADT : Aide forfaitaire <u>annuelle</u>	30 000 €
Coût de fonctionnement 2022		-42 011 €

Mise en place d'outils pour faciliter les démarches en ligne – Le mémo administratif

MESSAGERIE e-mails

 Mot de passe:

ANTS.gouv.fr
 Identifiant:
 Mot de passe:
Vous pouvez aussi vous connecter avec France Connect

CAF.fr
 Numéro allocataire:
 Mot de passe:

IMPOT.gouv.fr
 Numéro fiscal:
 Mot de passe:
Vous pouvez aussi vous connecter avec France Connect

AMELIE.fr
 Numéro de Sécurité Sociale:
 Mot de passe:
Vous pouvez aussi vous connecter avec France Connect

lassuranceretraite.fr / agirc-arrco.fr
 Numéro de Sécurité Sociale:
 Mot de passe:
Vous pouvez aussi vous connecter avec France Connect

POLE EMPLOI.fr
 Identifiant:
 Mot de passe:



France connect est un moyen de se connecter simplement sans créer de compte en ligne en s'identifiant sur AMELIE, les Impôts, La poste ou encore la MSA. Le meilleur moyen est de s'identifier avec AMELIE car tout le monde possède son numéro de sécurité social.

PETITE ENFANCE

PETITE ENFANCE

« Tout au long de l'année 2022, le service petite enfance de la CCSSO s'est adapté aux besoins du public en privilégiant un accompagnement de proximité. Un projet de service commun s'est articulé sur des actions pour les familles, enfants et professionnels ». *Christel Jaunet, Vice-Présidente en charge des affaires sociales et du service à la population et aux familles.*

Le service Petite Enfance

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise gère un Relais Petite Enfance (RPE) et une Halte-Garderie Itinérante (HGI) avec 5 agents :

- ✓ 3 éducatrices de jeunes enfants : une directrice du pôle enfance, jeunesse et solidarités, une responsable du Relais Petite Enfance et une directrice de la Halte-Garderie,
- ✓ 1 auxiliaire de puériculture nouvellement arrivée en janvier,
- ✓ 1 animatrice petite enfance titulaire du CAP Petite Enfance.



Qu'est-ce que le Relais Petite Enfance ?

Le Relais Petite Enfance représente pour les parents et les futurs parents un lieu d'information sur les différents modes de garde proposés sur le territoire tels que les haltes-garderies, le multi-accueil, les micro-crèches, la maison d'assistantes maternelles ou encore les sociétés de garde à domicile.

A ce titre, un guide des modes d'accueil avec les spécificités et les coordonnées de chacun est remis aux parents. Ils peuvent également obtenir les coordonnées d'une assistante maternelle agréée proche de chez eux ou de leur lieu de travail. La liste de ces contacts, mise à jour régulièrement, dénombre 83 assistantes maternelles en décembre 2022.

Le RPE est un support pour les parents dans leurs différentes démarches administratives liées à la

fonction d'employeur, comme la déclaration mensuelle de l'assistante maternelle, le calcul des congés payés ou encore la rupture de contrat. Les parents peuvent connaître les prestations auxquelles peut prétendre tout employeur d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile selon leurs revenus et leur composition familiale (CAF, département, région).

Un espace de médiation en cas de litige avec un salarié leur est proposé, les aidant à désamorcer une situation parfois devenue conflictuelle.

Au RPE, les parents ont à leur disposition un espace de documentation actualisée (modèle de contrat, fiches techniques...). Ils peuvent les consulter lors d'un rendez-vous au RPE ou directement sur le site internet de la CCSSO. 793 personnes ont contacté le RPE pour des informations administratives.

Pour les assistantes maternelles agréées et les gardes à domicile, le Relais Petite Enfance est un lieu de rencontre, de parole et d'échanges (information, débat, animation...) où elles apprécient de se rendre. Dans ce cadre, une mise en relation avec les parents à la recherche d'une assistante maternelle disponible peut leur être proposée.

En cas de questions sur leur statut (rémunération, congés payés...), le RPE apporte des réponses dans un délai quasiment instantané. En effet, les animatrices ont à cœur de répondre rapidement aux assistantes maternelles, en principe dès la fin des ateliers ou des rendez-vous journaliers.

Les enfants aussi bénéficient de cette structure en participant à des temps d'éveil en compagnie de

leur assistante maternelle. Ces temps d'éveil ont lieu 3 à 5 fois par semaine en fonction d'un planning et de thèmes différents tels que la motricité, la patouille, l'éveil musical, les activités manuelles, les ateliers sensoriels grâce au concept snoezelen ou encore des sorties à la bibliothèque ou aux musées senlisiens.

Comme pour les parents, un service de documentations spécifiques est à disposition (tarif en vigueur, contrat de travail, fiche technique...). Les documents sont régulièrement mis à jour en fonction des modifications apportées par Pajemploi (URSSAF) ou encore par la rédaction de la nouvelle convention collective parue en janvier 2022.

Les assistantes maternelles peuvent également avoir accès à la formation continue du métier. Tout au long de l'année, le RPE met en place des formations au sein des locaux de la CCSSO en partenariat avec un organisme spécialisé.

Enfin, en cas de litige avec un employeur, le RPE propose un accompagnement en médiation et dirige l'assistante maternelle vers la DIRECCT (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) si la situation requiert la nécessité d'un juriste.



Le Relais Petite Enfance est toujours à la recherche et à la disposition des futures assistantes maternelles pour fournir des informations sur les conditions d'accès et d'exercice du métier et sur les aides financières possibles à l'installation (CAF, département). A cet effet, des documents sur les droits et les devoirs des assistantes maternelles leur sont remis.

Le RPE accompagne lors d'un rendez-vous personnalisé chaque personne souhaitant accéder au métier en les guidant dans toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de leur agrément (courrier au département, information sur les réunions avec la PMI et accès à la formation initiale).

Cette année, le Relais Petite Enfance a créé une affiche valorisant le métier d'assistante maternelle.

Les Professionnels de l'accueil individuel

Devenir assistant(e) maternel(le)

Relais petite enfance
Informer
Accueillir
Accompagner

Etre assistant(e) maternel(le) c'est

- aider les enfants à grandir en participant activement à leur éveil et à leur épanouissement,
- être autonome et indépendant(e) dans son travail,
- avoir un métier responsable avec de la patience, de la tolérance, du dynamisme et de l'énergie,
- accompagner les parents dans l'accueil familial et professionnel.

Le Relais vous informe

- sur les conditions d'accès à la profession,
- sur la création de Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s
- sur la rédaction de documents administratifs,
- sur la recherche de parents employeurs,
- sur les droits et obligations du métier.

Le Relais vous invite à

- des **temps de rencontres** : ateliers d'éveil enfants et autres professionnels de l'accueil individuel,
- des **temps d'échanges** : soirées, journées à thèmes, conférences, formations, fêtes...

Senlis Sud Oise
Communauté de Communes

Pour toute information, contactez-nous au 06.78.62.11.29 ou rpe@ccsso.fr

Qu'est-ce que la Halte-Garderie Itinérante ?

La Halte-Garderie Itinérante est une structure petite enfance rurale, créée en 2010, qui accueille 11 ou 12 enfants quotidiennement.

La HGI fonctionne en itinérance sur 4 lieux différents (Fontaine-Chaalis, Pontarmé, Villers-Saint-Frambourg-Ognon et Barbéry) de 9h à 17h.

Trois professionnelles diplômées de la petite enfance accompagnent les enfants au quotidien et participent à leur éveil.

La HGI propose un accueil occasionnel une à deux journées par semaine en fonction des places disponibles et des besoins des familles.

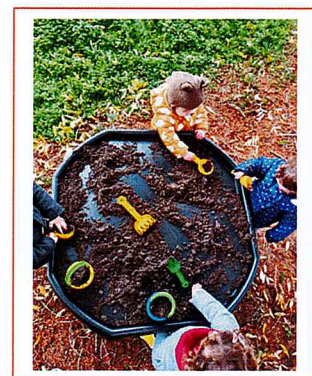
Diverses activités quotidiennes sont proposées aux jeunes enfants en intérieur ou en extérieur, axées cette année sur le thème de la nature.

Faire des activités en extérieur s'avère excellent pour la santé des enfants et des adultes. Bien aménagé et bien sécurisé, le jardin devient un espace de jeu rassurant et la nature peut jouer son rôle dans l'épanouissement des enfants. L'environnement naturel leur fournit des opportunités uniques d'apprentissage que ce soit en matière d'engagement, de prise de risques, de découverte, de créativité, de maîtrise des situations ou encore d'estime de soi.

Les chiffres du service Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance en quantitatif

- ✓ **83** assistantes maternelles
- ✓ **112** activités collectives à destination des professionnels et des enfants, dans **7** communes d'accueil (Senlis, Chamant, Pontarmé, Fleurines, Thiers-sur-Thève, Villers-Saint-Frambourg-Ognon, Rully)
- ✓ **4** types d'ateliers différents : éveil, musical, patouille et motricité
- ✓ **1 sortie** au musée et **2 sorties** à la bibliothèque
- ✓ **41** assistantes maternelles et **329** enfants ayant participé aux activités
- ✓ **37** assistantes maternelles ayant assisté à des temps de conférences
- ✓ **48** assistantes maternelles ayant bénéficié de renseignements individuels dont **1110** échanges par mail ou téléphone
- ✓ **793** familles ayant profité d'une information proposée par le RPE
- ✓ **1893** contacts mail, téléphone et RDV.

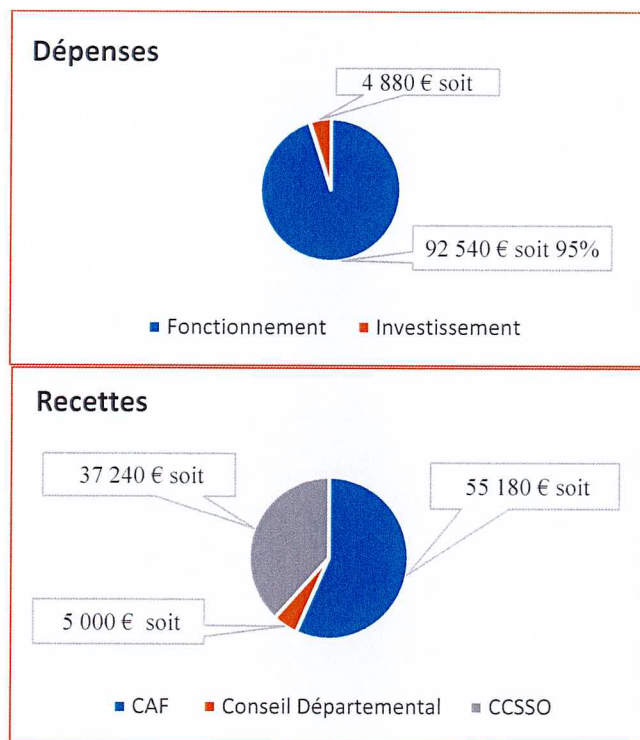


La Halte-Garderie Itinérante en quantitatif

- ✓ **46** enfants accueillis sur l'année
- ✓ **12** places par jour
- ✓ **168** jours d'ouverture
- ✓ **1** projet pluriannuel sur l'éveil à la nature
- ✓ **2** professionnels de santé intervenants
- ✓ **87%** de fréquentation sur la structure avec une répartition comme suit :
 - 96.92% pour Fontaine Chaalis,
 - 75.51% pour Pontarmé,
 - 85.31% pour Villers-Saint-Frambourg-Ognon
 - 92.77% pour Barbéry

Le coût du Service Petite Enfance

Le Relais Petite enfance



La Halte-Garderie Itinérante

